

# ORIENTATION 1

## FAIRE DE LA PLAINE UN Puits DE CARBONE

### #CLIMAT

Description	<p>Un puits de carbone désigne le processus qui extrait les gaz à effet de serre de l'atmosphère, soit en les détruisant par des procédés chimiques, soit en les stockant sous une autre forme. Le CO<sub>2</sub> est souvent stocké dans l'eau des océans, les végétaux ou les sols. Les forêts et les océans absorbent environ la moitié des émissions de carbone et en absorbent plus qu'ils n'en rejettent. Cependant, le développement de l'agriculture intensive au cours des dernières décennies a entraîné la diminution des stocks permanents de carbone.</p> <p>Les puits de carbone fournissent donc un moyen potentiel d'atténuer la concentration atmosphérique croissante de CO<sub>2</sub>, en augmentant chaque année le stock de carbone dans les 30 à 100 premiers centimètres du sol.</p> <p>Dans le cadre d'une agro-écologie adaptée aux changements climatiques et pour stocker le carbone de manière pérenne, il est important d'améliorer l'usage que nous faisons des sols et les pratiques de culture, notamment par l'agroforesterie et l'augmentation du couvert végétal via les associations de cultures, dans le choix des espèces cultivées et leur rotation. L'insertion d'arbres en bordure des grandes cultures comporte de nombreux avantages, fertilisation des sols, limitation de l'évaporation et protection contre le vent et l'érosion...</p> <p>De manière générale, il s'agit d'observer les associations et les équilibres pour tendre vers un système vertueux.</p>
Avantages	<p>Les avantages sont doubles : d'une part, cette orientation peut s'inscrire dans une démarche territoriale intercommunale et d'autre part, crée la possibilité de gérer in situ les déchets verts locaux afin de fertiliser les sols pour de futures exploitations agricoles.</p> <p>Les actions en faveur d'un puits de carbone sont de nature à s'inscrire dans le Schéma régional de cohérence écologique. Elles peuvent comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Composteur intercommunal ;</li><li>→ Conversion de terres agricoles marginales en zones de graminées vivaces ou d'arbres ;</li><li>→ Plantation d'arbustes et d'arbres, de haies et de bosquet ;</li><li>→ Restauration des zones humides.</li></ul>
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Coordination multi-acteurs ;</li><li>→ Coût pour les collectivités ;</li></ul> <p>→ Pour qu'un tel projet soit véritablement transformateur, il doit alors être doté de règles de gouvernance claires et d'un cadre de référence et d'évaluation bien défini.</p>

Financements disponibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement FEDER <ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif spécifique : RS02.7. Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution ;</li> <li>• Objectif spécifique RS02.6. Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources ;</li> </ul> </li> <li>- Financement FEADER : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement LEADER – ADADSA ;</li> <li>- Dispositif « Pour la reconquête de la biodiversité en Île-de-France » ;</li> <li>- Dispositif régional de soutien à la reconquête des friches ;</li> <li>- Soutien aux projets d'agriculture urbaine et périurbaine.</li> </ul> </li> </ul>
Projets liés	<p>Production de substrat fertile et de compost</p> <p>Dans un souci de circularité, un compost intercommunal pourra permettre un traitement in situ des déchets végétaux des communes de la boucle afin de produire sur place du compost de haute qualité à destination des collectivités et des particuliers.</p>

### **Focus**

#### ***Un centre de soin pour la faune sauvage***

L'accueil des animaux en détresse a augmenté de plus de 10 % par an aux cours des dernières années, selon le Réseau des centres de soins de la faune sauvage. Un centre a pour principale vocation d'accueillir la faune sauvage en détresse afin de leur attribuer les soins nécessaires en vue d'une réinsertion finale dans leur milieu naturel.

Depuis 1992, la France a légalisé l'activité des centres de sauvegarde de la faune sauvage. Chaque centre actuellement ouvert en France doit entre autre disposer d'attestations capacitaires d'accueil pour chaque espèce sauvage qu'il soigne. C'est pourquoi certains centres n'accueillent que certains oiseaux ou mammifères.